

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél : 04 92 12 97 52
contact@aefe-france.fr - www.aefe-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : SPL-HELEC-NONELEC-FORMATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
NORME NF C18-510/A2 : OPERATIONS D'ORDRE NON ELECTRIQUE

NIVEAU : Initial

Indice(s) visé(s) : H0, BS, BE Manoeuvres

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Deux journées, soit 14 heures de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Personnel non-électricien, concerné par la prévention des risques liés à l'électricité.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter.

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : AEFE fournit un questionnaire à remplir par chaque participant, afin de définir le type d'habilitation à délivrer par l'employeur.

INTERVENANT : Formateur en prévention sécurité électrique.

SUPPORT DE FORMATION : Chaque stagiaire reçoit un document imprimé et broché adapté à l'habilitation visée.



OBJECTIF DE LA FORMATION : à l'issue de la formation, le stagiaire non-électricien doit acquérir les connaissances nécessaires en électricité et en sécurité électrique pour pouvoir travailler en toute sécurité et adopter le comportement adéquat en cas d'accident. L'objectif de la formation est la préparation à l'habilitation électrique en rapport avec le poste occupé par le stagiaire adapté au personnel non-électricien.

- **Pour BP :** s'adresse à des personnels non-électriciens réalisant des opérations sur des installations photovoltaïques
- **Pour BS :** s'adresse à des personnels non-électriciens réalisant des interventions élémentaires (disjoncteur, ampoules)
- **Pour BE Manœuvre :** s'adresse à des personnels non-électriciens réalisant des opérations spécifiques en basse tension (manœuvres)
- **Pour HE Manœuvre HTA :** s'adresse à des personnels non-électriciens réalisant des opérations spécifiques en haute tension (manœuvres)

CONTENU DE LA FORMATION :

Formation théorique

Module commun à tous les indices :

- ❖ Grandeurs électriques rencontrées
- ❖ Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Sensibilisation aux risques électriques

- ❖ Statistiques sur les accidents d'origine électrique
- ❖ Cause des accidents

Les différents risques et leur prévention

- ❖ Effet du courant sur le corps humain
- ❖ Contact direct, contact indirect
- ❖ Brûlure, électrisation, choc électrique, explosion, incendie
- ❖ Protection individuelle et collective : mesures, signalisation, équipements (EPI)
- ❖ Identifier, vérifier, utiliser et maintenir les EPI

La Norme NF C18-510

- ❖ Prescriptions au personnel, obligation de formation, habilitations (principe, symboles, limites et formalisation)
- ❖ Domaine d'application de la publication
- ❖ Définitions
- ❖ Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

Opération dans l'environnement

- ❖ Travaux dans les différentes zones d'environnement et leurs limites

Travaux hors tension

- ❖ Consignation
- ❖ Rôle des différents protagonistes
- ❖ Cas particuliers

Pour l'indice BP

- ❖ Acteurs concernés par les travaux
- ❖ Limites de l'habilitation BP, analyse des risques et mesures de prévention
- ❖ Matériels électriques d'une chaîne photovoltaïque
- ❖ Règles de sécurité à appliquer en cas de détérioration du matériel PV lors de la pose
- ❖ Connexion d'une chaîne PV et IP2x

Pour l'indice BS

- ❖ Matériels électriques dans leur environnement
- ❖ Limites de l'habilitation d'indice BS
- ❖ Echanges avec le chargé d'exploitation électrique
- ❖ Mise en sécurité d'un circuit
- ❖ Procédures de remplacement / raccordement et instructions de sécurité associées

Pour l'indice Manœuvre (BE ou HE)

- ❖ Matériels électriques dans leur environnement
- ❖ Limites de l'habilitation d'indice « E »
- ❖ Echanges avec le chargé d'exploitation technique ou de consignation (informations et documents)
- ❖ Acteurs concernés (chargé d'exploitation électrique ou chargé de consignation)

- ❖ Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres
- ❖ Différences et mesures spécifiques à chaque niveau de tension (BE ou HE)

Formation pratique



Des travaux pratiques sont réalisés sur une platine pédagogique composée de divers équipements et outils, que le stagiaire utilise muni des équipements de protection individuels (EPI) adaptés.

Les apprentissages théoriques sont ainsi illustrés par des mises en situation concrètes. Dans un objectif pédagogique mais également afin de dynamiser la progression, la formation est articulée autour d'une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de travaux de groupe.

EVALUATION - VALIDATION – SUIVI ET SANCTION DU STAGE :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issu de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage. L'évaluation se décompose en une partie théorique et une partie pratique et porte notamment sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées à l'indice d'habilitation visé et les mesures de protection.

- **L'évaluation des savoirs** distingue les questions fondamentales, dont l'importance ne supporte aucune mauvaise réponse, d'autres questions pour lesquelles un taux de bonnes réponses d'au moins 70% est requis.
- **L'évaluation des savoir-faire** est réalisée à partir d'une ou plusieurs situations de travail et distingue les erreurs mineures (2 erreurs mineures au maximum sont acceptables) des erreurs majeures (aucune erreur majeure n'est acceptable).

Sur la base de ces deux évaluations, le formateur émet alors un avis validant ces acquisitions qui permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique visé.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. C'est le but de cette évaluation dite « à froid ». L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.



Sanction du stage :

- Délivrance d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de stage.
- Fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.
- Attestation avec avis du formateur sur l'habilitation à délivrer.
- Titre d'habilitation à remplir par l'employeur.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.
- ✓ Une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.

